



Publication

Activité de placement et fortune liée

25 octobre 2024

Table des matières

1	But	3
2	Remarques	3
3	Actualisations	3

1 But

Le présent document décrit les actualisations des documents / sites web relatifs à *l'activité de placement et la fortune liée*.

Nous vous recommandons de vous enregistrer sur MyFINMA¹ et de vous abonner aux documents / sites web relatifs à *l'activité de placement et la fortune liée* (mots clés : surveillance et assureur). Vous recevrez ainsi automatiquement un courriel en cas d'actualisation de ces documents / sites web.

2 Remarques

Il est prévu que les documents / sites web relatifs à *l'activité de placement et la fortune liée* – qui seront progressivement mis à disposition – couvrent les thèmes ci-dessous.

- Bases conceptuelles
- Collecte des données
- Programmes d'audit
- Formulaires

Les documents / sites web se réfèrent à la situation juridique au 1^{er} janvier 2024. Vous trouverez des informations sur la situation juridique jusqu'au 31 décembre 2023 sous *Fortune liée et directives relatives aux placements*².

Un test sur le terrain est réalisé pour la collecte de données sur l'activité de placement, qui peut être remis à la FINMA jusqu'au 30 juin 2024. La participation au test est volontaire et offre aux entreprises d'assurance participantes la possibilité d'une préparation professionnelle et technique précoce.

3 Actualisations

Date	Fichier / site web	Description
11.07.2023	Publication – Activité de placement et fortune liée	• Voir ci-dessus.

¹ www.finma.ch > MyFINMA

² www.finma.ch > Surveillance > Assurances > Instruments multisectoriels > Activité de placement à partir du 1^{er} janvier 2024 > Fortune liée et directives de placement

Date	Fichier / site web	Description
11.07.2023	FAQ activité de placement et fortune liée	<ul style="list-style-type: none">Foire aux questions concernant l'activité de placement et la fortune liée au regard de la LSA révisée
01.09.2023	FAQ activité de placement et fortune liée	<ul style="list-style-type: none">Correction concernant la nécessité d'une demande d'approbationCorrection concernant le délai de la mise en œuvre d'éventuelles modifications des relations contractuelles en cas de conservation par des tiers et de relations de compte ou de dépôt
15.12.2023	FAQ activité de placement et fortune liée	<ul style="list-style-type: none">Le site web est modifié, les informations sont à présent sous forme de pop-up
15.12.2023	Conservation par des tiers et relations de compte ou de dépôt	<ul style="list-style-type: none">Correction concernant le délai de prise d'effet des éventuelles modifications des relations contractuelles
26.03.2024	Collecte des données	<ul style="list-style-type: none">Nouvelle rubrique <i>Collecte des données</i>
26.03.2024	Test sur le terrain 2024	<ul style="list-style-type: none">Nouveau cavalier <i>Test sur le terrain 2024</i> avec les fichiers <i>Collecte des données spécification</i>, <i>Datenerhebung Template</i>, et <i>Informations test sur le terrain 2024</i>
04.04.2024	Conservation par des tiers et relations de compte ou de dépôt	<ul style="list-style-type: none">Correction concernant les attentes en matière de responsabilité appropriée
04.06.2024	Toute la site "Activité de placement des entreprises d'assurance"	<ul style="list-style-type: none">Adaptations linguistiques en raison de l'entrée en vigueur de la LSA et de l'OS
04.06.2024	Biens admis	<ul style="list-style-type: none">Nouveaux cavaliers <i>Biens admis pour la fortune liée</i> et <i>Applicabilité de la circulaire de la FINMA 2016/5 «Directives de placement – assureurs» du 3 décembre 2015</i>
04.06.2024	Conservation par des tiers et relations de compte ou de dépôt	<ul style="list-style-type: none">Informations complémentaires concernant la nécessité de la conclusion de la convention complémentaire de la FINMA, les exigences relatives à la conservation par des tiers et aux relations de compte ou de dépôt, la convention complémentaire de la FINMA conclue jusqu'à présent et les exceptions à l'interdiction de tout engagement

Date	Fichier / site web	Description
10.09.2024	Applicabilité de la circulaire de la FINMA 2016/5 «Directives de placement – assureurs» du 3 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none">• Adaptions en raison de l'entrée en vigueur de l'OS-FINMA et l'abrogation de la circulaire de la FINMA 2016/5
10.10.2024	Prise en compte de parts réassurées des provisions techniques pour la constitution de la fortune liée dans l'assurance dommage (art. 68 al. 2 OS)	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau paragraphe concernant la future autorisation at la future gestion des parts réassurées des provisions dans la fortune liée
25.10.2024	Collecte des données	<ul style="list-style-type: none">• Informations sur la future collecte de données